



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8896^e séance

Mercredi 3 novembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. de la Fuente Ramírez. | (Mexique) |
| <i>Membres :</i> | Chine | M. Geng Shuang |
| | Estonie | M. Jürgenson |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Thomas-Greenfield |
| | Fédération de Russie. | M. Nebenzia |
| | France. | M. de Rivière |
| | Inde. | M. Mathur |
| | Irlande | M ^{me} Byrne Nason |
| | Kenya | M. Kiboino |
| | Niger. | M. Abarry |
| | Norvège | M ^{me} Heimerback |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Farrey |
| | Saint-Vincent-et-les Grenadines | M ^{me} DeShong |
| | Tunisie | M. Cherif |
| | Viet Nam | M. Pham |

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Martin Kimani et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/913, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de

résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2604 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Kenya, son représentant permanent et son équipe, pour le travail accompli pendant le mois d'octobre. Et permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de saluer votre accession à la présidence du Conseil et de vous dire le plein soutien de ma délégation pour les semaines qui viennent.

Depuis le conflit des années 90, la Bosnie-Herzégovine a avancé de manière déterminée sur le chemin de la paix et de la stabilisation, avec l'appui continu de l'Union européenne. Aujourd'hui, alors que les tensions politiques sont fortes, la France réaffirme son attachement à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, comme de l'ensemble des Balkans occidentaux. L'Union européenne, acteur de paix et de stabilité sur le continent européen depuis sa création, est déterminée à continuer à jouer ce rôle dans les Balkans, dans le dialogue avec tous ses partenaires.

L'Union européenne remplit depuis 2004 le rôle principal dans la stabilisation de la paix en Bosnie-Herzégovine, avec l'opération EUFOR ALTHEA. Elle le fait pour le compte de la communauté internationale, conformément à l'Accord de Dayton/Paris et sur décision du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons donc de l'adoption de la résolution 2604 (2021), qui renouvelle son mandat aujourd'hui.

Le cheminement européen de la Bosnie-Herzégovine passe par la mise en œuvre d'un agenda ambitieux de réformes, au bénéfice de tous les habitants du pays. Ceux-ci ont droit à des institutions démocratiques efficaces, notamment s'agissant de la justice, de la lutte contre la corruption ou le crime organisé, conformément aux plus hauts standards européens. Nous appelons les dirigeants politiques en Bosnie-Herzégovine à surmonter leurs divisions et à travailler dans l'intérêt de tous les habitants afin de faire progresser le pays sur cette voie.

Nous appelons également à une réforme électorale qui garantisse le principe de non-discrimination et d'égalité de tous les citoyens, conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

La participation pleine et effective des femmes à la vie politique doit aussi être une priorité.

Nous continuons enfin d'appeler à la formation des gouvernements au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et des cantons qui n'en disposent toujours pas.

Le Haut-Représentant joue un rôle essentiel en soutien à la Bosnie-Herzégovine, en tant que garant de la mise en œuvre du volet civil de l'Accord de Dayton/Paris. La France soutient son action et prend note avec attention de son rapport. Nous sommes convaincus qu'il pourra, par ses contacts avec tous les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine et avec tous les membres de la communauté internationale, contribuer utilement à la stabilité du pays. Nous appelons toutes les parties prenantes à s'engager de bonne foi en faveur de cet objectif.

La France condamne toutes les formes de remise en cause de l'intégrité territoriale et de l'existence de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État. Nous regrettons également profondément la décision de certains représentants politiques de bloquer le fonctionnement des institutions de l'État central et nous appelons les dirigeants à travailler dans le cadre des institutions du pays. La France réaffirme son soutien indéfectible à l'unité de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre établi par l'Accord de Dayton/Paris. Nous appelons tous les témoins de cet accord à continuer de s'en porter garants.

La France condamne enfin de la manière la plus ferme la glorification des criminels de guerre condamnés par la justice et la négation du génocide. Cela est incompatible avec les valeurs de l'Union européenne. Nous réaffirmons l'importance de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition pour tous les crimes commis pendant les conflits des années 90, notamment les violences sexuelles. Les processus de justice transitionnelle et de réconciliation restent la seule base solide pour l'avenir du pays.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à vos importantes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kimani, ainsi que son équipe, de sa conduite avisée de la présidence au mois d'octobre.

Je voudrais commencer par souligner notre ferme appui à une Bosnie-Herzégovine que nous voulons une, souveraine, unie et multiethnique, ainsi qu'au Bureau du Haut-Représentant et à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine

(EUFOR ALTHEA). Nous nous félicitons de l'adoption, cet après-midi, de la résolution 2604 (2021) autorisant le renouvellement de l'EUFOR ALTHEA, à laquelle l'Irlande est fière de participer.

Je remercie le Haut-Représentant Schmidt de son rapport. Il nous a fourni une évaluation claire et détaillée de l'impasse et des blocages politiques profondément préoccupants que connaît la Bosnie-Herzégovine. L'Irlande continue d'appuyer pleinement le Bureau du Haut-Représentant et encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter le Haut-Représentant et son bureau, et à coopérer dans toute la mesure du possible avec lui. Nous souhaitons particulièrement voir davantage de progrès dans la réalisation du programme « 5 plus 2 », dont la mise en œuvre reste la condition préalable convenue pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Nous restons vivement préoccupés par la rhétorique négative qui sème la discorde et ne fait qu'accentuer les divisions existantes et diminuer les chances de réconciliation. Nous appelons toutes les parties à rejeter ce type de discours et à s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale visant à affaiblir la Bosnie-Herzégovine.

La glorification des criminels de guerre nous inquiète tout particulièrement. Il ne peut y avoir de place dans la Bosnie-Herzégovine moderne pour l'apologie des criminels de guerre et le négationnisme.

Comme nous tous, la Bosnie-Herzégovine a été confrontée à de graves problèmes en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mais l'impasse politique dans laquelle elle se trouve et la paralysie des institutions de l'État aggravent la frustration de ses citoyens et constituent un des facteurs qui poussent tant de jeunes à quitter le pays.

Au cours du dernier quart de siècle, la Bosnie-Herzégovine a réussi accomplir de grands progrès dans la mise en place de ses institutions gouvernementales et le développement de son économie et de sa société. Elle a montré que la voie politique peut fonctionner pour tous les habitants du pays. Il faut que cela continue. Les représentants élus, en collaboration avec les dirigeants nationaux, doivent coopérer pour répondre aux besoins des citoyens.

L'Irlande appuie pleinement la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Nous appelons toutes les parties à œuvrer à la réalisation d'objectifs communs, à s'attaquer aux problèmes découlant de la

COVID-19 et à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires en vue de l'adhésion à l'Union européenne. Cela signifie qu'il faut répondre aux besoins de tous les citoyens. Nous engageons toutes les parties à défendre et à respecter l'égalité et l'inclusion en tant que principes fondamentaux qui sous-tendent un avenir stable et prospère pour la Bosnie-Herzégovine et permettront aux femmes de participer légitimement à la prise de décision dans toutes ses dimensions. Bien qu'il existe une législation en la matière, nous savons que la participation des femmes en politique reste faible. Nous exhortons les autorités à œuvrer à la mise en place de mécanismes efficaces permettant d'appliquer des quotas afin de renforcer la représentation politique des femmes. Nous demandons une fois de plus au Haut-Représentant de se concentrer sur cette importante question de l'égalité des sexes et d'en rendre compte dans les futurs rapports de son bureau.

Des progrès sont nécessaires en ce qui concerne la réforme du cadre électoral afin de respecter les normes européennes et de garantir que tous les citoyens peuvent exercer leurs droits politiques. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'avancée vers un accord sur ces questions avant que le pays n'entame l'année électorale de 2022. Pour mener à bien ces réformes indispensables, toutes les parties devront montrer l'exemple et participer à un dialogue sincère et constructif. De plus, des progrès s'imposent en ce qui concerne les 14 priorités essentielles en matière de réforme fixées dans l'avis de la Commission européenne, notamment s'agissant de l'état de droit. Ces progrès sont indispensables pour rétablir la confiance des citoyens dans le système judiciaire. La Bosnie-Herzégovine ne pourra avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne que si elle réalise l'ensemble de ces réformes fondamentales.

La Bosnie-Herzégovine a encore des défis de taille à relever, mais nous espérons que ses dirigeants reprendront le dialogue nécessaire pour régler, étape par étape et de manière pragmatique, les problèmes auxquels le pays est confronté. Cela lui permettra de faire un pas décisif pour surmonter le sombre héritage du passé et réaliser pleinement son potentiel en tant qu'État souverain au sein de la famille européenne des nations.

M^{me} Deshong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès alors que le Mexique prend la direction des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je saisis également l'occasion qui m'est donnée pour féliciter l'Ambassadeur

Kimani et son équipe très dynamique de leur formidable et fructueuse présidence au mois d'octobre.

Nous voudrions tout d'abord remercier le Bureau du Haut-Représentant de son engagement à œuvrer à la promotion du processus politique et à l'application intégrale de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine. Nous profitons également de cette occasion pour nous féliciter de la poursuite du travail effectué par l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui joue un rôle clef à l'appui des efforts visant à maintenir un environnement sûr et sécurisé dans le pays.

Nous sommes préoccupés par l'évolution récente de la situation politique qui menace la stabilité du pays et sape les progrès réalisés au cours des 26 dernières années. Tous les dirigeants politiques doivent s'efforcer activement de tirer parti des possibilités communes et participer à un dialogue constructif pour mettre en œuvre les réformes indispensables, notamment les réformes politiques, socioéconomiques et électorales, dans l'intérêt de leur peuple. C'est pourquoi notre délégation encourage les dirigeants à respecter leurs engagements au titre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, qui constitue un pilier fondamental de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays.

Les dirigeants de Bosnie-Herzégovine doivent également s'efforcer d'agir main dans la main pour contribuer à atténuer les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il est inquiétant que le dernier rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de paix fasse état d'une surenchère dans la rhétorique clivante et dans la glorification des criminels de guerre ainsi que d'une multiplication des mesures visant la Constitution du pays. De tels agissements ne font qu'éroder les étapes importantes qui ont été franchies dans l'édification de la nation. Avant tout, nous encourageons les parties à renforcer l'état de droit, à s'attaquer à la corruption et à assainir le climat politique général du pays afin que le peuple bosnien puisse jouir de la paix et être traité avec respect et dignité.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son appui à la stabilité, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous encourageons les dirigeants à mettre de côté leurs différends et à travailler ensemble avec les membres du Comité directeur du Conseil de mise

en œuvre de la paix pour appliquer dans son intégralité l'Accord de paix de Dayton et réaliser les objectifs et conditions énoncés dans le programme « 5 plus 2 ». Nous encourageons également toutes les parties à poursuivre leur dialogue avec la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, afin de garantir la stabilité et la sécurité à long terme du peuple bosnien.

M^{me} Farrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Mexique à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et vous adresser tous mes vœux de succès. Je félicite également le Kenya de sa présidence fort réussie en octobre.

Je voudrais me joindre aux autres membres du Conseil pour saluer l'adoption à l'instant de la résolution 2604 (2021), qui renouvelle l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) pour une nouvelle période de 12 mois. Comme l'indique le Haut-Représentant dans son récent rapport, le climat tourmenté qui règne actuellement en Bosnie-Herzégovine met en évidence le rôle vital que joue l'EUFOR ALTHEA dans la préservation de la paix et de la sécurité, ce qui permet au Haut-Représentant de s'acquitter de son mandat et de fournir des garanties au peuple bosnien. Même s'il ne s'agit, par nécessité, que d'une simple résolution, elle repose sur un ensemble de résolutions existantes et d'autres documents du Conseil qui expliquent pleinement la position du Conseil.

Même si le nouveau Haut-Représentant, M. Christian Schmidt, n'est pas avec nous aujourd'hui, nous tenons à le remercier de son rapport honnête et détaillé sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine, qui a été transmis aux membres du Conseil en application de l'Accord de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous attendons avec impatience de l'accueillir au Conseil à l'occasion de séances futures.

Le rapport du Haut-Représentant peint un tableau inquiétant. Nous notons que selon lui, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à la menace existentielle la plus grave de la période d'après-guerre et nous prenons en compte son avertissement concernant le risque bien réel d'une aggravation des divisions et du conflit.

En particulier, nous partageons la profonde préoccupation exprimée par d'autres membres du Conseil face aux propos et aux actes clivants émanant de certains milieux en Bosnie-Herzégovine, notamment

des représentants de l'entité Republika Srpska. Bien que ces activités soient antérieures à l'amendement apporté le 22 juillet au code pénal de la Bosnie-Herzégovine par l'ancien Haut-Représentant pour sanctionner le déni de génocide, de crimes de guerre et la glorification des criminels de guerre, cet amendement semble avoir servi depuis de prétexte à une escalade.

Comme l'a signalé le Haut-Représentant, ces activités, notamment les menaces de recréer une armée de la Republika Srpska et de se retirer d'autres institutions mises en place au niveau de l'État, constituent une tentative de retirer la Republika Srpska de l'ordre constitutionnel établi en vertu de l'Accord de Dayton. Ces manœuvres cherchent à anéantir 26 années de paix et de progrès durement acquis. Nous sommes donc d'accord avec le Haut-Représentant, qui estime que ces actes représentent une tentative d'orchestrer une sécession de la Bosnie-Herzégovine. Cela met en péril non seulement la paix et la stabilité du pays et de la région, mais également de l'Accord de Dayton lui-même.

À la lumière de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, il est plus important que jamais que le Conseil de sécurité manifeste clairement son appui à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Outre le rôle militaire de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, cela englobe le rôle civil du Haut-Représentant.

Nous nous associons aux autres orateurs pour exprimer notre plein appui au nouveau Haut-Représentant, M. Schmidt, et à l'utilisation des pouvoirs exécutifs si la situation venait à l'exiger. Nous rejetons les tentatives de contrer sa nomination et de fermer son bureau de façon prématurée. Ce n'est pas dans l'intérêt du peuple de Bosnie-Herzégovine mais compromet plutôt la sécurité régionale et la perspective d'intégration euro-atlantique du pays. Conformément à la décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la Bosnie-Herzégovine et comme l'ont confirmé les membres du Conseil à maintes reprises, la réalisation de tous les objectifs du programme « 5 plus 2 » reste nécessaire à la fermeture du Bureau. Nous demandons instamment aux autorités de Bosnie-Herzégovine de se réengager à réaliser des progrès et nous accueillons avec satisfaction l'initiative proposée par M. Schmidt pour relancer le processus.

Par ailleurs, nous exhortons les entités et tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine à mobiliser l'esprit des changements positifs mentionnés dans le rapport du Haut-Représentant, notamment les visites mutuelles

entre les maires des villes de Sarajevo, Mostar, Banja Luka et Tuzla.

En tant que membre du Conseil de sécurité et du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer la sécurité, la stabilité, la démocratie, la prospérité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous tenons aux côtés du peuple de Bosnie-Herzégovine et nous soutenons son espoir d'un avenir pacifique et radieux.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je tiens à remercier le Kenya et l'équipe kényane de leur excellente présidence. Nous tenons également à vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, nos meilleurs vœux pour le mois de novembre.

La contribution de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine au maintien de la stabilité et d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine est essentielle et, malheureusement, elle reste nécessaire pour garantir une paix durable. Nous avons donc voté pour la résolution 2604 (2021) et nous saluons les travaux que l'opération continue de mener.

S'il est important que nous ayons été en mesure d'adopter une résolution, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter un texte plus approfondi, qui aurait fait comprendre aux acteurs en Bosnie-Herzégovine qu'ils doivent rester attachés au processus de transition vers un pays européen pacifique, orienté vers la réforme et prospère.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et le Haut-Représentant, M. Schmidt, pour le rapport qui décrit de graves atteintes aux éléments fondamentaux de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. La Norvège appuie le Bureau du Haut-Représentant et estime qu'il continue de jouer un rôle important dans la supervision de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton.

Les autorités en Bosnie-Herzégovine doivent prendre les mesures nécessaires pour répondre aux conditions émanant du programme « 5 plus 2 ». Nous estimons que cela est possible et réalisable si tous les acteurs, y compris la communauté internationale, collaborent de manière constructive et dans l'intérêt supérieur de toutes les communautés de Bosnie-Herzégovine. Ce n'est qu'alors que le Bureau du Haut-Représentant pourra fermer et que la supervision internationale en Bosnie-Herzégovine prendra

progressivement fin. Nous n'en sommes cependant pas là. Des progrès ont été réalisés, mais il faut faire plus.

Nous demeurons préoccupés par la crise politique actuelle dans le pays. Plus de 25 ans après la guerre, il est dans l'intérêt de chacun d'adopter une démarche pacifique et constructive qui mènera à une réconciliation durable. C'est une exigence pour le développement et la prospérité.

Mais l'impasse politique actuelle a des effets destructeurs. L'énergie devrait être consacrée à répondre aux besoins de la population et à mettre en place des réformes globales afin de poursuivre le développement de la Bosnie-Herzégovine, et des efforts doivent être consentis pour renforcer la mise en œuvre des réformes, notamment en matière d'état de droit et en ce qui concerne les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Il est temps que toutes les parties jouent un rôle constructif pour sortir de l'impasse et, grâce au dialogue, pour remédier à la crise actuelle et bâtir un avenir meilleur pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Nous savons que les femmes sont essentielles à la réalisation d'une paix durable et pérenne. Nous appelons donc toutes les parties à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects du dialogue et de la consolidation de la paix. Je termine en confirmant une fois de plus que la Norvège appuie pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État souverain unique composé de deux entités. La Norvège continuera d'écouter toutes les parties et de dialoguer avec elles.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, dans votre nouveau rôle en tant que Président du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Kenya de ses efforts extraordinaires le mois dernier.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait à nouveau autorisé l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine et envoyé un message clair d'appui à la mission extrêmement importante qu'est le maintien de la paix et de la sécurité. Nous remercions également le Haut-Représentant, Christian Schmidt, de son dernier rapport, que le Secrétaire général a partagé avec Conseil de sécurité. Conformément au précédent et aux exigences de la résolution 1031 (1995), le rapport est crucial en vue de tenir la communauté internationale informée des efforts

en cours visant à garantir une stabilité et une prospérité durables dans la région. Même si le Haut-Représentant n'est pas parmi nous aujourd'hui, nous le remercions de son travail acharné et nous nous réjouissons de l'accueillir prochainement au Conseil pour qu'il nous rende compte de l'évolution de la situation.

Actuellement, la Bosnie-Herzégovine se trouve à un tournant de son histoire d'après-guerre. Je voudrais aborder aujourd'hui trois aspects de cette situation – la rhétorique dangereuse que nous entendons, la nécessité de protéger et de financer le Bureau du Haut-Représentant et l'importance de la réforme électorale et de la lutte contre la corruption en vue de réaliser des progrès en Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, les discours incendiaires doivent cesser. M. Milorad Dodik a appelé au retrait de la Republika Srpska des forces armées et des institutions au niveau de l'État dans les domaines judiciaire, du maintien de l'ordre et du renseignement. De plus en plus fréquemment, M. Dodik parle du possible retrait total de la Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine. Les États-Unis sont d'accord avec l'évaluation du Haut-Représentant : c'est une tangente dangereuse pour la Bosnie-Herzégovine et pour l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Nous sommes particulièrement préoccupés que M. Dodik affirme être le fer de lance de la rédaction d'une nouvelle constitution pour la Republika Srpska. Cela compromettrait lourdement l'architecture de Dayton, laquelle, jusqu'ici, a réussi à préserver la paix.

Comme nous l'avons toujours affirmé depuis la signature de l'Accord de Dayton en 1995, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine sont primordiales. Malheureusement, ces derniers mois, toutes les parties ont fait des déclarations incendiaires. Nous appelons toutes les parties au calme et à la désescalade. Il est temps que les élus, à tous les échelons du Gouvernement, se remettent à gouverner et à servir les citoyens de leur pays. Cela implique que la présidence se réunisse régulièrement. Les institutions de l'État doivent être pleinement opérationnelles et bénéficier de la pleine participation des peuples constitutifs et, trois ans après les élections, le Gouvernement de la Fédération doit être définitivement et pleinement formé.

Deuxièmement, nous devons protéger le rôle du Haut-Représentant, dont le Bureau est au fondement de la stabilité du pays. Le Haut-Représentant Schmidt, autorité suprême chargée d'appliquer les dispositions à caractère civil de l'Accord de Dayton, peut être assuré

de tout notre appui, et ce, jusqu'à ce que le programme « 5 plus 2 » soit mené à bien. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Bureau du Haut-Représentant pourra fermer, et ce n'est qu'à ce moment-là que la Bosnie-Herzégovine n'aura plus à être assujettie à une supervision internationale.

Nous exhortons également tous les pays qui ne l'ont pas fait à s'acquitter de leur contribution au budget du Bureau. Comme le Haut-Représentant l'a mentionné dans son rapport, les frais de fonctionnement de son bureau ont diminué d'environ 7 % par an, et ce, exclusivement à cause des défauts de paiement. Cela met en péril le fonctionnement du Bureau en Bosnie-Herzégovine, menace la paix et compromet les progrès. Les membres du Conseil de mise en œuvre de la paix doivent financer le Bureau du Haut-Représentant, de sorte qu'il puisse faire son travail.

Enfin, troisièmement, pour que le pays puisse avancer sur la voie de son intégration dans l'Union européenne, il doit mener une réforme électorale et une réforme constitutionnelle limitée, et il doit lutter contre la corruption. Les autorités doivent tenir compte des recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Groupe d'États contre la corruption et les appliquer, afin de renforcer l'intégrité des élections au profit de tous les citoyens, sur un pied d'égalité. Le moment est venu d'adopter une législation et d'améliorer l'intégrité des élections en amont des scrutins prévus en 2022. Les deux Gouvernements doivent éliminer la corruption sous toutes ses formes. La corruption est illégale, elle est antidémocratique, et elle est l'étincelle qui déclenche l'instabilité. Le peuple de Bosnie-Herzégovine mérite mieux de la part de son gouvernement. Les responsables corrompus doivent répondre de leurs actes.

L'heure est délicate pour la Bosnie-Herzégovine. Faisons en sorte, pour la population du pays, que toutes les parties concernées choisissent la voie de la paix, du progrès et de la prospérité.

M. Mathur (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous félicitons également le Kenya de sa présidence couronnée de succès au mois d'octobre.

Je voudrais, pour commencer, remercier M. Christian Schmidt de son premier rapport, qui couvre la période allant du 16 avril au 15 octobre 2021, et qui a été distribué au Conseil de sécurité.

Les récents faits nouveaux survenus sur le plan politique en Bosnie-Herzégovine sont susceptibles de remettre en cause les progrès réalisés au cours des 20 dernières années. Il convient d'encourager toutes les parties à adopter une approche conciliante et à œuvrer en étroite collaboration pour régler toutes les questions litigieuses.

Nous estimons que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine fournit les bases nécessaires pour trouver, par le biais d'un dialogue fondé sur l'égalité et le respect mutuel entre les parties, des solutions propres à régler le conflit interethnique grâce au compromis et au consensus. L'Accord demeure important pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

Mécanisme institutionnel international spécial, le Bureau du Haut-Représentant supervise la mise en œuvre des dispositions à caractère civil de l'Accord. Nous pensons qu'il incombe au Bureau de continuer à travailler en toute objectivité avec toutes les parties afin d'instaurer la confiance et de venir à bout des obstacles.

Le Bureau du Haut-Représentant est un mécanisme provisoire, et la mise en œuvre rapide du programme « 5 plus 2 » doit rester la priorité absolue. Le nouveau Haut-Représentant est confronté à l'émergence d'une situation politique qui, si elle n'est pas traitée avec diligence, pourrait nuire à l'Accord-cadre. C'est pourquoi le nouveau Haut-Représentant doit promouvoir la cohésion et la compréhension mutuelle entre toutes les parties. Nous espérons que les désaccords qui opposent les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix concernant le Bureau du Haut-Représentant seront réglés grâce au consensus et à une mobilisation constructive, conformément à l'Accord-cadre.

En raison de son caractère multiethnique, multilingue, multiculturel et multiconfessionnel, la Bosnie-Herzégovine se heurte à certaines difficultés dans sa marche vers la paix durable. Nous pensons que ses dirigeants pourraient venir à bout de ces difficultés en recourant au dialogue et à la compréhension mutuelle et en faisant preuve d'empathie envers les positions des uns et des autres. Il importe que, dans leurs déclarations, toutes les parties renoncent à la rhétorique clivante susceptible d'attiser les tensions entre les différentes communautés. Dans ce sens, nous espérons que le nouveau Haut-Représentant jouera un rôle objectif conforme aux dispositions de l'Accord-cadre.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, il me plaît de féliciter une nouvelle fois le Kenya pour la réussite de sa présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre. Je présente également tous mes vœux de succès au Mexique alors qu'il accède à la présidence du Conseil pour ce mois. Je tiens à mon tour à saluer la présence de du représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie.

Le rapport dont nous sommes saisis montre la persistance des défis de grande ampleur auxquels l'Accord de Dayton est confronté. Dans ce contexte, ma délégation est préoccupée par les faits nouveaux intervenus sur le plan politique en Bosnie-Herzégovine depuis le mois de juillet, notamment ceux qui font entrave à l'action des institutions de l'État. En ce qui concerne les élections de 2022, je rappelle les difficultés apparues depuis les élections de 2018, et l'impossibilité de former un nouveau gouvernement fédéral depuis lors.

La délégation de mon pays exprime une nouvelle fois son inquiétude face à la poursuite des discours négatifs à caractère ethnique, qui ne font qu'aggraver les divisions existantes et minent le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous renouvelons le plein appui de la Tunisie à la prospérité, la stabilité et la paix de la Bosnie-Herzégovine et soulignons qu'il convient de préserver sa souveraineté, son intégrité territoriale et son ordre constitutionnel. Nous insistons également sur la nécessité de s'abstenir de tout comportement susceptible de compromettre les réformes et de mettre en péril l'unité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. En outre, nous appelons toutes les parties à renoncer aux discours clivants, qui ne peuvent qu'aggraver les divisions nationales et ethniques et font peser une menace dangereuse sur la stabilité et le processus de consolidation de la paix.

Ma délégation réaffirme une nouvelle fois son appui aux efforts déployés par le Bureau du Haut-Représentant, conformément à l'Accord de Dayton et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons le rôle important que joue l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine pour encourager des efforts propres à créer un environnement sûr. Nous encourageons donc toutes les parties à honorer leurs engagements visant à garantir la pleine indépendance de la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du programme « 5 plus 2 », afin que le Bureau

du Haut-Représentant puisse fermer et la supervision internationale prendre fin.

L'Accord de Dayton a beau avoir été signé il y a 25 ans, les rapports publiés régulièrement font clairement état d'un immobilisme persistant et de difficultés croissantes à divers niveaux. Nous voudrions rappeler à toutes les parties prenantes la nécessité d'éviter les différends, qui constituent une source permanente de crises et de tensions. Il est essentiel d'accorder la priorité à l'intérêt national de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine et d'ouvrir la voie à la jeune génération, pour construire un avenir meilleur sur la base de l'unité ethnique et culturelle.

Pour terminer, la Tunisie réitère son plein appui à tous les efforts visant à promouvoir la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à réaliser la réconciliation entre les différents groupes ethniques. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec les différents partenaires pour appuyer une paix et une sécurité durables ainsi que le développement durable, et réaliser les aspirations de son peuple à un avenir meilleur.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*): Depuis quelque temps, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à des défis croissants. La réforme de la loi électorale se heurte à de graves difficultés. Le processus de formation d'un nouveau gouvernement n'avance guère, et les désaccords entre les partis sur le modèle de gouvernance nationale se sont accentués. La Chine estime qu'en fin de compte, les problèmes auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée doivent être réglés par son peuple. Nous encourageons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à donner la priorité aux intérêts du pays et de son peuple, à intensifier le dialogue et les consultations, à tenir compte des préoccupations des uns et des autres, à mettre pleinement en œuvre l'esprit et la lettre de l'Accord de paix de Dayton, à régler comme il se doit les différends actuels dans le cadre de la Constitution, à promouvoir le développement du pays et à parvenir à la réconciliation nationale. La Chine appelle la communauté internationale à adopter une approche impartiale, équilibrée et prudente, à prendre pleinement en compte les points de vue de toutes les parties et à éviter d'imposer des solutions externes.

En ce qui concerne la question du Haut-Représentant, les parties en Bosnie-Herzégovine ont des opinions différentes sur le système du Haut-Représentant. La Chine réaffirme que, conformément à l'Accord de paix de Dayton, le Conseil de sécurité a clairement un rôle à jouer dans le processus de

nomination du Haut-Représentant. Il s'agit d'une pratique établie de longue date, qui doit être pleinement respectée. Le système du Haut-Représentant et ses pouvoirs de Bonn sont un dispositif spécial, mis en place dans des circonstances particulières. La communauté internationale doit apporter son aide à la Bosnie-Herzégovine d'une manière adaptée à l'évolution de la situation.

La Chine salue les efforts déployés par l'Union européenne pour aider la Bosnie-Herzégovine à maintenir la paix et la stabilité. Nous espérons que l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine continuera à jouer un rôle actif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays, en aidant ses forces armées en matière de déminage et d'élimination d'armes et de munitions et en aidant le pays à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

La Chine a toujours respecté la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que le choix de son peuple concernant l'avenir du pays. Nous estimons que le peuple de Bosnie-Herzégovine a la capacité et la sagesse nécessaires pour régler les problèmes auxquels il est confronté. La Chine a toujours été un bon partenaire de la Bosnie-Herzégovine en œuvrant en faveur de la paix et du développement. Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons fait don de plusieurs lots de fournitures médicales au pays, organisé des échanges virtuels entre les experts médicaux des deux pays et exporté et donné des vaccins contre la COVID-19 à la Bosnie-Herzégovine. La Chine est prête à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour continuer à contribuer à la promotion de la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine, à l'aider à parvenir à une stabilité et un développement durables et à maintenir la paix et la stabilité dans le pays et dans les Balkans occidentaux.

M. Abarry (Niger) : Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères félicitations à la délégation du Kenya pour une présidence parfaitement menée au mois d'octobre. Mes félicitations à vous, Monsieur le Président, pour l'accession du Mexique à la présidence pour ce mois de novembre. Le soutien du Niger vous est acquis.

Ma délégation déplore le climat politique délétère qui prévaut en Bosnie-Herzégovine, qui, s'il se prolongeait, constituerait une menace sérieuse, non seulement pour les fondamentaux de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine mais aussi

pour la stabilité institutionnelle. Ainsi, j'exhorte les parties au respect strict de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, de l'ordre constitutionnel et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'à faire montre de volonté politique en vue de créer les conditions propices à une désescalade des tensions. Par ailleurs, la question des réformes électorales est un sujet à propos duquel tous les acteurs devraient adopter un comportement exemplaire pour éviter de compromettre les futurs processus électoraux avant leur échéance.

Ma délégation exprime sa profonde préoccupation quant à l'enlisement de la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », dont la réalisation demeure la condition essentielle à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. À ce propos, j'encourage les parties à observer les obligations qui leur incombent en la matière et à œuvrer pour que des avancées notables soient enregistrées dans la mise en œuvre dudit programme.

Les efforts de consolidation de l'état de droit, que je salue au demeurant, doivent s'accompagner de mesures appropriées pour le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. Pour ce faire, il est nécessaire, conformément aux principes de droit international humanitaire, que soit maintenu un climat sociopolitique favorable au retour volontaire des personnes rapatriées et à leur intégration dans leurs communautés respectives.

Pour conclure, ma délégation exhorte les parties à privilégier le dialogue et à s'abstenir de tout discours ou comportement de nature à compromettre la paix et la stabilité.

En outre, au regard du rôle vital de l'EUFOR ALTHEA dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, le Niger a voté en faveur de la prorogation de son mandat pour une nouvelle période 12 mois.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Mexique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et lui souhaiter plein succès. Bien entendu, nous remercions le Kenya, son Représentant permanent et son équipe pour leur remarquable présidence en octobre.

Nous sommes préoccupés par une nouvelle détérioration de la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine, sans précédent dans la période d'après-guerre. La situation a été exacerbée par les

actions irresponsables d'un certain nombre de forces extérieures. En conséquence, tous les acquis du long et complexe processus de réconciliation interethnique sont désormais gravement menacés.

La Russie, qui est l'un des garants de l'Accord de paix de Dayton, ne peut pas rester les bras croisés face à cette situation. Nous ne tolérerons pas le mépris affiché par certains de nos collègues pour la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, derrière lequel se cache une réticence à renoncer au rôle de tuteur de la Bosnie-Herzégovine, avec le droit de dicter aux Bosniens comment ils doivent construire leur État et gouverner leur pays.

La quintessence de l'attitude protectionniste de nos collègues occidentaux a été le tapage inconvenant autour du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Les actions de ceux qui occupent ce poste ou qui aspirent à l'occuper parlent d'elles-mêmes.

Tout d'abord, à la fin de son mandat, l'ancien Haut-Représentant Inzko a cru avoir le droit, tel un autocrate bosnien autoproclamé, d'apporter des amendements au code pénal de Bosnie-Herzégovine, contre l'avis des parties bosniennes. Bien entendu, cette démonstration inouïe d'arbitraire a immédiatement jeté de l'huile sur le feu, provoquant une nouvelle série de controverses et de polémiques néfastes pour les peuples du pays, qui ne se sont pas encore totalement remis du conflit.

Des collègues ont essayé de nommer M. Christian Schmidt en tant que nouveau Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, en contournant le Conseil de sécurité. Ils l'ont fait de manière cavalière, en violation du droit international et de la pratique établie qui consiste à procéder à ces nominations par consensus. Pour que nul ne se berce d'illusions, nous soulignons que le Bureau du Haut-Représentant reste vacant. Il n'y a aucun Haut-Représentant ni prétendant à ce poste aujourd'hui.

La justesse de notre position de principe a d'ailleurs été confirmée par un document soumis au Conseil le 30 octobre, intitulé – semble-t-il par inertie – « Rapport du Haut-Représentant ». Nous souhaitons appeler l'attention des membres sur le fait que le Conseil de sécurité n'a aucune raison d'accepter ni d'examiner la correspondance de particuliers. Si c'était le cas, l'autorité du Conseil de sécurité et de l'ONU en général pourrait être gravement compromise. Nous n'avons aucune intention de discuter de ce « rapport ». Je peux seulement dire que cela fait longtemps que nous

n'avions pas vu un document aussi partisan et aussi antiserbe. Il ne poursuit qu'un seul objectif, à savoir éliminer le moindre germe d'entente mutuelle, de paix et de coopération entre les peuples vivant en Bosnie-Herzégovine. Ce produit fait fond sur les déclarations et initiatives les plus destructrices et irresponsables de Valentin Inzko. Nous suggérons plutôt de prendre connaissance d'un rapport de la Republika Srpska sur la situation dans le pays qui a été distribué sous la cote S/2021/910 comme document du Conseil de sécurité. Nous regrettons que la déclaration faite aujourd'hui par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Alkalaj, n'ait pas reçu l'aval de toutes les entités du pays.

Si quelqu'un avait encore des doutes sur le fait que le Bureau du Haut-Représentant ne sert plus depuis longtemps la cause de la réconciliation nationale, le document distribué les dissipera définitivement. Il est évident que le Bureau du Haut-Représentant est devenu une source d'immenses problèmes qui met en péril tout le dispositif de l'Accord de Dayton en Bosnie-Herzégovine. Nous avons quelques questions à poser à nos collègues qui promeuvent des desseins illégitimes afin de préserver le Bureau et ses fonctions dictatoriales. Quel est leur objectif ? Qu'est-ce qu'ils font ? Quel est le rapport avec les principes de démocratie et d'indépendance qu'ils promeuvent avec tant d'ardeur dans d'autres situations ? D'où vient ce deux poids, deux mesures dans le cas de la Bosnie-Herzégovine ?

Un certain nombre d'acteurs bosniens et de forces extérieures promeuvent avec insistance la notion d'unitarisme du pays, ce qui contredit les principes de l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités dotées de larges pouvoirs constitutionnels, tels que définis par l'Accord de Dayton. Les pressions exercées sur les représentants de l'entité serbe de Bosnie-Herzégovine s'intensifient rapidement. Nous voudrions mettre en garde contre la tentation de se livrer à un jeu où l'on substituerait une notion par une autre pour rejeter sur les Serbes toute la faute de ce qui se passe dans le pays. Nous constatons avec regret que la diabolisation de tout ce qui est serbe de Bosnie est devenue presque l'élément central de la politique de certaines forces bosniennes et extérieures. L'objectif de cette politique ne laisse aucun doute : il s'agit de réviser le dispositif de Dayton. Pour ce faire, ces forces menacent ouvertement de recourir à des sanctions unilatérales et donc illégitimes.

Nous sommes convaincus – et nous l'avons dit année après année – qu'un dialogue entre les Bosniens

sans ingérence extérieure et sur un pied d'égalité, est une condition préalable à une réconciliation interethnique couronnée de succès. L'entière responsabilité de ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine et de son avenir doit incomber aux autorités légitimement élues, conformément à leurs compétences respectives. Comme nous pouvons tous le constater, s'efforcer de fournir de « bons offices » sans le consentement des parties va à l'encontre du but recherché. Cela est également vrai en ce qui concerne une question aussi urgente pour la Bosnie-Herzégovine que la réforme électorale. La solution doit être trouvée par les peuples de Bosnie-Herzégovine eux-mêmes ; ce n'est qu'à cette condition qu'elle sera réaliste et solide. Nous constatons que la tâche d'assurer une représentation adéquate et légitime dans les structures du pouvoir à tous les niveaux reste très urgente. Les tentatives visant à imposer des solutions de l'extérieur et à nommer des représentants spéciaux sur ces questions sont contre-productives et risquent de rendre les choses plus compliquées.

Le Conseil de sécurité se penche sur la question de la Bosnie-Herzégovine depuis 26 ans déjà. Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix est en place à Sarajevo depuis le même temps. Cependant, les dissensions au sein de ces organes n'ont jamais été aussi profondes qu'aujourd'hui, et nous n'avons jamais vu une position aussi flagrante en faveur du jeu à somme nulle. Cela porte un préjudice irréparable à l'autorité du Comité directeur et du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, c'est précisément maintenant qu'une convergence des démarches de la communauté internationale sur la question de la Bosnie-Herzégovine et qu'une approche responsable des principaux acteurs viendraient fort à propos. À cet égard, nous remercions la France des efforts qu'elle a déployés ce mois-ci en sa qualité de rédacteur sur le dossier de la Bosnie-Herzégovine. Notre reconnaissance va également à la présidence mexicaine. Ces deux pays ont su amener le Conseil à trouver le seul terrain d'entente possible et permettre ainsi le renouvellement à l'unanimité du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

Nous en sommes convaincus, que ce soit à Sarajevo, à New York ou dans les capitales, nous avons besoin d'un dialogue concret, équitable et fondé sur les intérêts de tous les Bosniens et de la région afin de discuter des moyens pratiques de démanteler le plus rapidement possible le mécanisme néfaste de tutelle

extérieure sur la Bosnie-Herzégovine et d'apporter une aide constructive à la réconciliation nationale.

La Russie, qui est un des États garants de l'Accord de Dayton, est convaincue qu'il n'y a pas d'autre solution que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et que l'équilibre qu'il prévoit entre les intérêts des trois peuples est des plus efficace. Toute tentative de le détruire pourrait avoir de graves conséquences pour les Balkans et pour l'Europe dans son ensemble. Nous appuyons sans réserver les principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités dotées de larges pouvoirs, et nous continuerons à le faire.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous assure de l'appui de la délégation kényane. Au nom de ma délégation, je voudrais également remercier très sincèrement tous les membres du Conseil des compliments qu'ils nous ont adressés cet après-midi, mais aussi de l'appui et de la coopération essentiels qu'ils ont accordés au Kenya pendant sa présidence du Conseil au mois d'octobre.

Le Kenya se félicite de l'adoption de la résolution 2604 (2021), qui proroge le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

La responsabilité première d'une mise en œuvre couronnée de succès de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine incombe à toutes les autorités du pays. Nous les exhortons à travailler ensemble non seulement pour assurer le respect de l'Accord, mais aussi pour progresser sur les cinq objectifs et les deux conditions qui sont les préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Le Kenya est préoccupé par la persistance des discours polarisants et non constructifs, y compris les menaces de sécession par un retrait des principales institutions communes. Nous rappelons qu'au cours du récent débat de haut niveau sur la diversité, l'édification de l'État et la recherche de la paix, organisé par le Kenya le 12 octobre, le Président Uhuru Kenyatta a affirmé dans sa déclaration qu'« une mauvaise gestion de la diversité fait naître de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales ». (S/PV.8877, p.8)

Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, il est absolument fondamental que les dirigeants évitent

toute mesure susceptible de provoquer des divisions et d'éroder la confiance entre et parmi les peuples qu'ils représentent. Ils doivent montrer l'exemple d'un dialogue constructif fondé sur la confiance, le respect et la dignité et recentrer leurs efforts sur des mesures fédératrices qui instaurent la confiance pour tous les habitants du pays, quelle que soit leur identité.

Les dirigeants politiques doivent unir leurs efforts pour permettre la reprise du fonctionnement des institutions de la Bosnie-Herzégovine et faire progresser la réconciliation et l'entente mutuelle. Les autorités à tous les niveaux doivent également coordonner leur action et mettre en œuvre des réformes socioéconomiques pour remédier aux faiblesses structurelles de l'économie dans l'intérêt de tous les citoyens, notamment les membres vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants.

Pour terminer, je réaffirme l'appui du Kenya à la stabilité, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et je réitère notre appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent de nouveau à honorer pleinement leurs obligations en vertu de l'Accord de paix.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Kenya de son excellente présidence durant le mois d'octobre et pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste pour le mois de novembre. Je vous souhaite plein succès.

L'Estonie vient d'exprimer son appui à la reconduction opérationnelle de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) pour une nouvelle période de 12 mois, car l'opération ALTHEA contribue grandement aux efforts du pays pour maintenir un environnement sûr et sécurisé, ce qui est particulièrement important compte tenu des crises politiques actuelles en Bosnie-Herzégovine. Nous aurions toutefois souhaité que la résolution 2604 (2021) fasse référence au Bureau du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux précédentes résolutions et à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de réaffirmer sa position sur ces éléments importants.

Je vais être clair. Les travaux du Haut-Représentant sont extrêmement importants pour d'atténuer les menaces à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons

fermement la poursuite du fonctionnement effectif du Bureau du Haut-Représentant. Nous remercions le Haut-Représentant, M. Schmidt, de son rapport détaillé et sincère sur les événements dans le pays.

S'agissant de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous tenons à exprimer notre préoccupation face au prolongement de la crise politique, et nous condamnons le blocage des institutions nationales. Nous exhortons les dirigeants des partis politiques à s'abstenir de toute mesure politique qui aggraverait les divisions et la déstabilisation du pays. Nous estimons qu'il est possible d'apporter des solutions grâce au dialogue et de rétablir pleinement les institutions.

L'Estonie appuie fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que l'aspiration de ses citoyens à avancer dans la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Les dirigeants doivent toujours faire passer les intérêts de la population en premier. En conséquence, nous encourageons les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à continuer de faire avancer ensemble la mise en œuvre des 14 priorités clefs de l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne – réaffirmé dernièrement au sommet Union européenne-Balkans occidentaux. Le pays doit démontrer son engagement, en particulier en faveur d'une paix et d'une stabilité durables et d'une réconciliation véritable.

Nous appelons les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à donner la priorité à la réforme électorale et constitutionnelle pour garantir la mise en œuvre des décisions judiciaires importantes de la Cour européenne des droits de l'homme et à prendre en compte les décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine ; du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; du Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe ; et les recommandations de la Commission de Venise relatives à l'intégrité électorale. Le fait de garder ces considérations à l'esprit permettrait également de renforcer l'état de droit. Nous nous félicitons que plusieurs changements positifs se soient produits dans le District de Brčko, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des lois portant sur la réforme et leur harmonisation avec les normes de l'Union européenne.

Nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre la stratégie nationale révisée de traitement des crimes de guerre, adoptée par

le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, en particulier alors que le discours nationaliste et clivant persiste dans le pays. Nous redisons une nouvelle fois que la propagation de propos provocateurs, le déni de crimes de guerre, la glorification des criminels de guerre avérés et le fait de minimiser l'importance du génocide de Srebrenica de quelque manière que ce soit sont inacceptables.

Nous encourageons également la Bosnie-Herzégovine à investir dans la lutte contre la violence contre les femmes et à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de façon inclusive.

La population de Bosnie-Herzégovine, en particulier les jeunes, est en droit d'attendre un avenir plus vert et plus durable, numérique et prospère. Nous devons œuvrer à la réalisation de cet objectif. Nous nous félicitons que l'ONU soit en train de mettre en œuvre le projet Dialogue pour l'avenir, qui vise à améliorer les plateformes locales de dialogue pour la société civile, les jeunes et les organisations de femmes.

Malheureusement, la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est pas terminée. Il importe d'accélérer la vaccination et de stimuler le relèvement économique. Nous félicitons les organismes des Nations Unies pour l'assistance fournie durant la pandémie et nous soulignons le fait que l'Union européenne a donné plus de 1,3 million de doses de vaccin à la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, j'appelle de nouveau les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à travailler dans la solidarité et l'unité. Nous les encourageons à collaborer étroitement avec le Bureau du Haut-Représentant et à mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, plein succès pour le mois à venir sous la présidence mexicaine. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération. Je tiens également à féliciter le Kenya pour la réussite de sa présidence le mois dernier.

Le Viet Nam demeure préoccupé par l'instabilité de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours des dernières années. Les tensions interethniques et intercommunautaires et le manque de dialogue, de confiance et de réconciliation ont des répercussions sur la vie des personnes, et cela pourrait donner lieu à des problèmes plus importants et à long terme s'ils ne sont pas gérés et réglés en temps voulu.

Nous estimons qu'il est crucial d'adhérer au principe de respect des intérêts et des aspirations de la population. Lorsque les intérêts de la population sont au cœur des politiques, les perspectives de stabilité politique, de développement économique et de cohésion sociale en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans la région, sont servies plus efficacement. À cet égard, des efforts doivent également être déployés pour éviter les propos incendiaires susceptibles d'exacerber les tensions et de compliquer encore plus la situation actuelle.

Dans le même esprit, nous exhortons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à unir leurs efforts pour surmonter leurs différends, notamment en ce qui concerne l'interprétation et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et des lois nationales de sorte à rétablir la confiance et à favoriser la consolidation de la paix et la réconciliation. La communauté internationale doit fournir un appui constructif pour promouvoir le dialogue, l'entente et la confiance mutuelles afin d'avancer vers la réconciliation nationale et de répondre aux intérêts et aspirations légitimes du peuple et des communautés.

Le Viet Nam souligne à nouveau l'importance du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, y compris dans le cadre de la mise en œuvre des traités pertinents tels que l'Accord de paix de Dayton et les résolutions du Conseil de sécurité en la matière. L'appui du Conseil de sécurité, de la communauté internationale et des organisations régionales reste indispensable pour trouver une approche commune qui permette de faire face à cette situation et d'aider la Bosnie-Herzégovine à concrétiser les aspirations de son peuple à une paix, une stabilité et un développement durables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Je salue la présence dans la salle des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie, ainsi que de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

J'axerai mon intervention sur trois points.

Premièrement, nous nous félicitons de la décision, à l'unanimité du Conseil, de renouveler l'autorisation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (résolution 2604 (2021)). Le Mexique reconnaît le rôle stabilisateur que joue l'EUFOR ALTHEA sur le terrain et nous espérons

qu'elle continuera d'œuvrer pour la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, le Mexique observe avec préoccupation la paralysie institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. La coopération et le dialogue sont les piliers de la coexistence et du fonctionnement d'un État présentant la richesse ethnique, linguistique et religieuse de la Bosnie-Herzégovine. Le cadre constitutionnel, qui a été renforcé au fil de plus de 20 années, doit servir de guide aux parties dans leur projet commun. Il faut faire avancer le programme « 5 plus 2 » et mener à bien les réformes constitutionnelles et électorales pour promouvoir la cohésion, les échanges et la coopération entre les communautés.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'Assemblée parlementaire ne se soit pas pleinement acquittée de ses fonctions législatives en raison de tensions internes. Nous appelons toutes les parties à se mobiliser et à prendre une part constructive à la consolidation de la démocratie et du développement durable en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons qu'un nouveau gouvernement de la Fédération sera bientôt désigné, car cette tâche reste inachevée depuis les élections de 2018. Le fonctionnement et l'activité des institutions de l'État ne peuvent être l'otage d'objectifs contraires au projet de coexistence et d'unité nationale.

Troisièmement, ces 20 dernières années, la Bosnie-Herzégovine a avancé avec détermination vers la réconciliation, la reconstruction du tissu social et la coexistence pacifique. C'est pourquoi nous déplorons les initiatives ou efforts tendant à galvaniser les discours de haine, à nier les crimes de guerre ou à tenter d'exonérer ceux qui ont été condamnés comme criminels de guerre.

Nous soulignons également le rôle important que les femmes et les jeunes ont joué et doivent continuer de jouer dans les processus de réconciliation et d'inclusion sociale.

Je terminerai en soulignant que la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » est la voie la plus souhaitable pour créer les conditions qui, à terme, permettront de mettre un point final à l'action du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Tenter d'entraver ou de retarder le respect des critères et objectifs visés ne va pas dans ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et je vous souhaite plein succès, à vous-même et à votre délégation.

Nous avons pris bonne note du rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine, pour la période allant du 16 avril au 15 octobre, établi par le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, nous accueillons favorablement l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2604 (2021), qui renouvelle l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, l'EUFOR ALTHEA, laquelle est présente depuis de nombreuses années dans le pays.

Il importe de souligner que la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays hôte, entretient une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec l'EUFOR ALTHEA, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et de la formation de ses forces armées. Le mandat de l'EUFOR ALTHEA est d'appuyer la mise en œuvre des dispositions à caractère militaire de l'Accord de paix de Dayton et de garantir le respect des annexes 1-A et 2 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Il serait trop long de décrire ce qui se passe actuellement en Bosnie-Herzégovine. Il me semble que le Haut-Représentant Christian Schmidt a fait un exposé réaliste de la situation dans son rapport ; je limiterai donc mes remarques à un résumé du tableau général.

Depuis la guerre, la Bosnie-Herzégovine n'avait pas été confrontée à une menace aussi lourde sur son existence. Les remises en cause graves et persistantes des fondements de l'Accord-cadre général pour la paix, auxquelles se livrent les autorités de l'entité de la Republika Srpska, emmenées par le Parti social démocrate indépendant, plus grand parti de Republika Srpska, sous la direction de Milorad Dodik, membre en exercice de la présidence de Bosnie-Herzégovine, mettent en péril la paix et la stabilité dans le pays et dans toute la région. Si la communauté internationale n'y réagit pas, cela pourrait conduire à la désintégration de l'Accord-cadre tout entier.

Au plus fort de l'escalade des crises survenues en 2021, M. Dodik, dirigeant de fait de la Republika Srpska, même si l'entité a un président élu, a appelé au retrait

unilatéral de l'entité des accords conclus de longue date sur le transfert à l'État des compétences de chaque entité s'agissant de la défense, des impôts indirects et du Haut Conseil de la magistrature. Il a appelé l'entité à recouvrer ses compétences constitutionnelles, dont il affirme qu'elles ont été usurpées, dans le domaine de la justice d'État, de l'application de la loi et du renseignement. Il a également annoncé la rédaction d'une nouvelle constitution de la Republika Srpska et le rejet de toutes les décisions et lois qui auraient, selon lui, été imposées illégalement par le Haut-Représentant.

Tels qu'annoncés, ces plans impliqueraient de retirer des forces armées de Bosnie-Herzégovine les personnels qui résident en Republika Srpska, de reprendre le contrôle des installations des forces armées situées sur le territoire de la Republika Srpska et de rétablir une armée de la Republika Srpska, supposément grâce au personnel issu des forces armées de la Fédération. Une telle décision nous ramènerait 15 ans en arrière dans le seul domaine de la réforme de la défense, et plus loin encore pour ce qui concerne le renforcement de la confiance et de la sécurité. Cela signifie également que l'entité se retirerait de l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte et du Haut Conseil de la magistrature. Ces mesures empêcheraient aussi l'Agence d'investigation et de protection de l'État et l'Agence de la sécurité et du renseignement d'opérer sur le territoire de la Republika Srpska.

M. Dodik parle de revenir à l'Accord de Dayton original, terme inadapté répondant à des motivations politiques et fondé sur une interprétation erronée de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. En pratique, cette politique cherche à défaire un grand nombre des réformes obtenues au prix de beaucoup d'efforts ces 26 dernières années, non pas pour respecter strictement la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton, mais plutôt pour revenir en arrière. M. Dodik cherche à soustraire la Republika Srpska à l'ordre constitutionnel établi en vertu de l'annexe 4 de l'Accord de paix de Dayton et à se retirer de l'Accord relatif au dispositif civil d'application de l'Accord de paix prévu à l'annexe 10.

Cela revient à faire sécession sans le dire. Le retrait unilatéral de l'entité des institutions établies de l'État, qui n'est pas juridiquement possible dans le cadre constitutionnel en vigueur, entraînerait l'effondrement de ces institutions et, en définitive, compromettrait la capacité de l'État à fonctionner et à assumer sa responsabilité constitutionnelle.

Récemment, M. Dodik a révélé son objectif : que la Republika Srpska soit indépendante, supposément au sein d'une Bosnie-Herzégovine conforme à l'Accord de Dayton. Comme l'ont fait remarquer les partis d'opposition en Republika Srpska, c'est là une pente glissante non seulement pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour la Republika Srpska, sachant que les entités n'existent juridiquement qu'en vertu de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et qu'elles ne sont en aucun cas fondées à faire sécession de la Bosnie-Herzégovine.

Les institutions de l'État étaient déjà paralysées depuis juillet, lorsque M. Dodik, de concert avec les partis d'opposition en Republika Srpska, a annoncé le retrait des représentants de la Republika Srpska du processus institutionnel de prise de décision, en réponse à la décision prise le 22 juillet par le Haut-Représentant Valentin Inzko d'introduire des amendements au code pénal de la Bosnie-Herzégovine, érigeant en infractions pénales la négation du génocide et des crimes de guerre et la glorification des criminels de guerre. Il a demandé que cette décision soit annulée. Pour donner un autre exemple, M. Dodik a même empêché la présidence de la Bosnie-Herzégovine de coopérer avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine pour participer aux efforts de lutte contre les incendies dans le sud du pays, ce qui a entraîné des pertes en vies humaines.

Dans le cadre de cette réponse orchestrée, les autorités de la Republika Srpska ont adopté la loi sur la non-application de la décision du Haut-Représentant promulguant la loi sur les amendements au Code pénal de Bosnie-Herzégovine, qui est entrée en vigueur début octobre. Cette loi rejette la décision du Haut-Représentant du 22 juillet et prescrit que la législation au niveau de l'État ne doit pas être applicable en Republika Srpska. Elle oblige les autorités de la Republika Srpska à ne pas coopérer avec les institutions de Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts pour appliquer la législation au niveau de l'État.

Même si M. Dodik a déclaré récemment que ses actions n'avaient pas pour but d'inciter au conflit, il a également attiré l'attention sur le fait que toute tentative d'intervention, de la part des institutions judiciaires ou des forces de l'ordre au niveau de l'État, serait réprimée par la force. Il a ajouté, spontanément, que si l'OTAN intervenait en Republika Srpska, il demanderait l'aide d'« amis », qu'il n'a pas désignés nommément, et qui, a-t-il dit, lui ont donné l'assurance qu'ils étaient prêts à fournir cette aide.

Nous estimons que cette situation est très problématique. Nous devons essayer de régler cette question, comme l'ont exprimé de nombreux orateurs aujourd'hui. Il y a un problème non seulement en Republika Srpska, mais aussi dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, où, au cours des trois dernières années, nous avons été incapables de former un gouvernement ou de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour nous engager sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne. Malheureusement, pour la première fois, le Haut-Représentant n'est pas parmi nous aujourd'hui, mais ma déclaration est un résumé du rapport du Haut-Représentant Christian Schmidt, qui n'a pas été autorisé à prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres.

La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se réjouit de la prorogation du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine par le Conseil, étant donné son importance pour le maintien de la sécurité et d'un environnement stable. Nous regrettons que nous n'ayons pas pu écouter l'exposé habituel du Haut-Représentant aujourd'hui. Néanmoins, nous saluons son rapport, qui a été distribué aux membres du Conseil de sécurité, et nous tenons à réitérer notre ferme appui à son action et à celle de son Bureau en Bosnie-Herzégovine.

En décembre 2019, le Conseil de l'Union européenne a invité instamment les organes exécutifs et législatifs à tous les niveaux de gouvernement à commencer à mettre en œuvre les 14 priorités essentielles énoncées dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, conformément aux intérêts de tous les citoyens à avancer sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne.

En 2020, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris certaines mesures pour respecter les priorités essentielles figurant dans cet avis, notamment en organisant des élections locales à Mostar, pour la première fois depuis 2008. Cependant, il est regrettable que l'appel que nous avons lancé à la Bosnie-Herzégovine, en lui demandant de faire fond sur cet élan et de profiter du fait que des élections ne sont pas prévues en 2021 pour poursuivre la mise en œuvre des réformes durant cette année, n'ait pas donné lieu à des mesures concrètes. Au contraire, les dirigeants de Bosnie-Herzégovine ont recommencé à tenir des discours nationalistes qui créent des divisions et à se livrer à l'obstruction, ce qui a entraîné une grave crise politique. La crise politique récurrente et l'absence persistante de dialogue ont entravé tout progrès dans la mise en œuvre des 14 priorités.

Le blocage récent des institutions de l'État est inacceptable et freine le processus global de réformes. Les dirigeants politiques doivent briser l'impasse actuelle et s'attacher de nouveau à mettre en œuvre les réformes, à titre prioritaire, ce qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de progresser sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne.

Nous attendons de la Bosnie-Herzégovine qu'elle fasse en sorte que les prochaines élections se déroulent conformément aux normes européennes en appliquant les normes fixées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les recommandations pertinentes de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et qu'elle garantisse la transparence du financement des partis politiques.

Compte tenu des mécanismes institutionnels qui ont été mis en place par l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine doit entreprendre de nouvelles réformes constitutionnelles et électorales pour garantir l'égalité et la non-discrimination des citoyens, notamment en tenant compte de la jurisprudence *Sejdić-Finci* de la Cour européenne des droits de l'homme. L'Union européenne regrette que la Constitution de la Bosnie-Herzégovine ne soit pas toujours conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, comme le prévoient les arrêts rendus dans l'affaire *Sejdić-Finci* et les affaires connexes.

Nous soulignons qu'un certain nombre de décisions de la Cour constitutionnelle n'ont pas encore été pleinement appliquées. L'Union européenne espère que le groupe de travail interinstitutions reprendra

ses travaux sans plus tarder et appelle à un processus inclusif de réforme électorale, grâce à un véritable dialogue et conformément aux normes européennes, qui permettrait d'éliminer toute forme d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral. À cet égard, nous soulignons qu'il ne faut prendre aucune mesure législative ou politique susceptible de compliquer l'exécution de l'arrêt *Sejdić-Finci* et des arrêts connexes de la Cour européenne des droits de l'homme.

Nous exhortons également la Bosnie-Herzégovine à œuvrer résolument à la mise en œuvre des 14 autres priorités essentielles, notamment s'agissant de renforcer l'état de droit, l'indépendance et l'intégrité du système judiciaire, de lutter contre la corruption et la criminalité organisée, de lutter contre la radicalisation ainsi que de garantir l'indépendance des médias et la sécurité des journalistes, de promouvoir l'emploi et l'éducation des jeunes, l'égalité des sexes et de renouveler les efforts en faveur des réformes socio-économiques.

(l'orateur poursuit en français)

L'Union européenne condamne fermement les discours visant à remettre en question l'intégrité territoriale du pays et les institutions de l'État. Nous attendons des responsables politiques qu'ils mettent un terme à ces discours et actions qui ne font que contribuer à alimenter la crise politique et qu'ils s'engagent, par des actes forts et concrets, à promouvoir la réconciliation dans le pays. Le révisionnisme, notamment la minimisation ou la négation du génocide de Srebrenica et la glorification des criminels de guerre contredisent les valeurs de l'Union européenne et sont incompatibles avec la perspective d'intégration dans l'Union européenne.

Nous saluons les mesures tangibles qui ont été prises par les autorités pour améliorer la gestion de la migration et de l'asile en Bosnie-Herzégovine, avec notre soutien. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés, en tenant compte aussi de la nécessité d'un partage équitable des responsabilités entre les entités et les cantons, en ce qui concerne les capacités d'hébergement ainsi que le travail visant au renforcement des capacités de gestion des frontières. Nous attendons des autorités qu'elles garantissent que toutes les conditions soient réunies pour héberger convenablement les migrants et les réfugiés présents en Bosnie-Herzégovine au cours de l'hiver et au-delà.

(l'orateur reprend en anglais)

La Bosnie-Herzégovine continue d'être touchée gravement par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En ces temps difficiles, l'Union européenne maintient son engagement ferme à aider la Bosnie-Herzégovine à répondre aux besoins sanitaires immédiats et à faire face aux conséquences sociales et économiques à long terme découlant de la pandémie. Le plan économique et d'investissement et la livraison de plus de 1,3 million de doses de vaccins, offerts par Team Europe, démontrent une fois de plus l'engagement ferme de l'Union européenne envers la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne est prête à apporter un appui supplémentaire, notamment en renforçant la capacité de résistance de la Bosnie-Herzégovine face aux futures crises sanitaires.

Enfin, l'Union européenne exhorte tous les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine à renoncer aux discours sécessionnistes et qui créent des divisions, ancrés dans le passé. Nous tenons également à réaffirmer l'attachement sans équivoque de l'Union européenne à la souveraineté, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la diversité ethnique de la Bosnie-Herzégovine. Telle est notre position ferme et inchangée. L'Union européenne et ses États membres appuient pleinement et résolument la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, uni et souverain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous adresse nos félicitations, Monsieur le Président, ainsi que nos meilleurs vœux pour votre présidence. Je souhaite également féliciter le Kenya pour ses brillants résultats le mois dernier.

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres et autres États alignés. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La Croatie réaffirme son appui à la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, ainsi qu'au Haut-Représentant Christian Schmidt. Nous restons déterminés à travailler en étroite collaboration avec la mission ainsi qu'avec son bureau.

Depuis notre dernier débat (voir S/PV.8810), les tensions en Bosnie-Herzégovine mais aussi la concernant ont encore augmenté. C'est pourquoi il est crucial que le présent débat contribue à calmer les esprits et ne jette pas de l'huile sur le feu. La défiance actuelle à l'égard de

la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, les discours qui avivent les dissensions, l'apologie des criminels de guerre, le blocage de ses institutions et l'absence de progrès dans les réformes électorales et autres réformes nécessaires sont extrêmement inquiétants. Il importe de surmonter ces difficultés aussi bien pour le pays que pour la stabilité des Balkans occidentaux qui est en proie à des turbulences croissantes.

La Croatie appuie une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et prospère, ainsi que son intégration dans l'Union européenne, l'état de droit et les droits de l'homme. Signataire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, elle reste une fervente partisane de la Bosnie-Herzégovine et de son intégrité territoriale en tant qu'État souverain, fondé sur l'égalité de ses trois peuples constitutifs et de tous ses citoyens.

Malheureusement, la loi et la pratique électorales actuelles n'assurent pas une telle égalité. Pour n'en donner qu'un seul exemple, le cadre électoral existant prive les Croates de Bosnie-Herzégovine de leur droit d'élire leur représentant légitime à la présidence de l'État, car il permet l'ingénierie électorale. Cette défaillance ainsi que d'autres sont inacceptables, et la loi électorale doit être modifiée. Dans sa forme actuelle, la loi électorale affaiblit et délégitime les principales institutions de l'État et entrave leur bon fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes fermement pour les modifications législatives qui s'imposent afin que la loi électorale respecte les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions pertinentes de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, notamment dans l'affaire *Ljubić*.

Les modifications de la loi électorale et du régime constitutionnel du pays doivent être le fruit d'un dialogue démocratique au sein de la Bosnie-Herzégovine qui respecte pleinement les droits de tous les peuples qui la composent et des autres citoyens. Ce n'est qu'ainsi que la Bosnie-Herzégovine, ses peuples et tous ses citoyens obtiendront ce dont ils ont réellement besoin : des institutions légitimes qui fonctionnent et qui ne seront ni manipulées ni bloquées. Afin de garantir la légitimité des élections générales de 2022, un consensus sur la réforme électorale doit être atteint le plus rapidement possible. Une réforme électorale menée à bien permettrait d'atténuer les tensions politiques et aiderait le pays à se concentrer sur des priorités telles que la lutte contre la corruption et la mise en œuvre d'autres réformes relevant des 14 priorités du programme d'adhésion à l'Union européenne. Sinon,

les jeunes et les personnes instruites continueront d'émigrer en raison de l'insécurité politique, de la mauvaise situation économique et du manque général de perspectives, comme le souligne le Haut-Représentant dans son rapport.

Pour terminer, la Croatie continue d'appuyer politiquement et concrètement la Bosnie-Herzégovine. Elle s'est portée à son secours pour l'aider à atténuer les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en lui faisant don de vaccins. Elle lui prête main-forte face aux catastrophes naturelles, participe à des projets d'infrastructure communs et partage ses expériences en matière d'intégration européenne.

Nous appelons les partenaires internationaux à se joindre à nous pour contribuer à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et promouvoir les réformes nécessaires, notamment celle du système électoral. Nous encourageons les dirigeants politiques bosniens à assumer leurs responsabilités s'agissant de l'avenir du pays et à sortir de l'impasse actuelle. Ce dont le pays a besoin, c'est de beaucoup plus de transparence, de coopération, de dialogue démocratique et de compromis, et de beaucoup moins de manipulations politiques et électorales, de divisions et de décisions unilatérales. C'est la seule manière de surmonter les craintes et la défiance mutuelles, d'endiguer les tendances inconstitutionnelles, tant unitaires que sécessionnistes, et de promouvoir la démocratie, le développement et les droits de l'homme pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Stevanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité au nom de la République de Serbie et de présenter la position de mon pays sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et dans la région des Balkans occidentaux.

La présente séance se tient à un moment très délicat, non seulement pour la Bosnie-Herzégovine mais aussi pour l'ensemble de la région. Mon pays a récemment été victime de mesures unilatérales prises par les institutions provisoires d'administration autonome de Pristina, des mesures qui constituent une menace directe pour la paix et la stabilité que nous avons construites ensemble dans la région au fil des deux dernières décennies. Dans ce contexte, la Serbie appelle une nouvelle fois toutes les parties en

Bosnie-Herzégovine à réduire les tensions et à aborder de manière rationnelle, par le dialogue, les questions en souffrance. La Serbie souhaite avant tout la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes convaincus que tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine veulent la même chose.

Nous exhortons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à agir de manière responsable conformément à l'Accord de paix de Dayton, seul cadre juridique réglemant le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine. Il est de la plus haute importance que les principaux acteurs en Bosnie-Herzégovine, tant nationaux qu'internationaux, fassent preuve de retenue et assument la responsabilité de la situation dans le pays. Le mécanisme de modification de l'Accord de Dayton est clairement défini et bien connu. Il requiert le consentement des deux entités et des trois peuples constitutifs. Par conséquent, toute tentative par quelque partie que ce soit d'imposer une solution est inacceptable pour la Serbie.

La République de Serbie attend de la communauté internationale qu'elle adopte une approche impartiale et équilibrée sur cette question. Nous estimons que le dialogue au sein des institutions de la Bosnie-Herzégovine est le seul moyen de renforcer la confiance et de parvenir à une solution de compromis sur les questions importantes pour le développement futur du pays et la stabilité de la région dans son ensemble. Qui plus est, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, nous considérons que les décisions relatives au travail du Bureau du Haut-Représentant doivent être prises dans un esprit de coopération et de respect mutuel entre tous les acteurs et avec le consensus des membres du Conseil de sécurité, conformément aux règles et pratiques établies de longue date. Pour sa part, la Serbie continuera à coopérer de manière constructive.

En tant que garant de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie appuie la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Conformément à l'Accord, nous voulons une coopération positive et productive tant avec le Gouvernement central qu'avec les autorités des deux entités. Nous appuyons tout accord conclu entre les deux entités et les trois peuples constitutifs. Nous sommes fermement opposés à l'imposition de décisions qui n'ont pas été prises par consensus. Nous considérons que de telles mesures font peser une menace sur la stabilité non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de la région tout entière.

Pour la Serbie, la stabilité de la Bosnie-Herzégovine est de la plus haute importance. Nous sommes convaincus que des relations équilibrées entre son gouvernement central et ses entités sont la condition préalable à cette stabilité. À cet égard, outre ses bonnes relations avec Sarajevo, la Serbie entretient des relations harmonieuses et une bonne coopération avec la Republika Srpska, conformément à l'Accord sur les relations parallèles spéciales de 2006, qui constitue le fondement d'un dialogue politique dynamique de haut niveau et d'une coopération active entre la Serbie et la Republika Srpska. Qu'il me soit permis de le répéter : la voie vers l'avenir que nous voulons passe par des relations de bon voisinage et une coopération régionale active dans divers domaines d'intérêt mutuel.

La Serbie continuera d'appeler tous les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine à continuer d'avancer dans cette direction.

La Serbie appuie fermement les efforts que déploient tous les pays des Balkans occidentaux pour adhérer à l'Union européenne. L'accélération du processus d'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine revêt pour nous un intérêt tout particulier et nous sommes disposés à y apporter contribuer le plus possible.

Nous sommes convaincus que l'initiative « Open Balkan » est l'exemple parfait d'une coopération régionale efficace et d'une action conjointe en vue d'atteindre des objectifs communs. Elle représente donc le meilleur moyen pour nos pays de se préparer à rejoindre l'Union européenne.

La Serbie respecte pleinement le droit de chaque pays de mener une politique étrangère indépendante, y compris son droit d'adhérer à des alliances militaires

et politiques, mais aussi de prendre à titre individuel des mesures concrètes qui pourraient ou non le mener à devenir membre de ces alliances. En tant qu'un des garants de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie appuiera tout accord ou pacte conclu par les deux entités et trois peuples constitutifs de manière légale et légitime.

Nous sommes intimement convaincus qu'ensemble, nous pouvons prospérer dans un climat de confiance mutuelle et de respect de la diversité, dont l'absence a trop souvent constitué une pierre d'achoppement au cours de notre histoire. Aujourd'hui, nous avons l'occasion historique d'aplanir nos divergences et de bâtir une paix et une prospérité durables pour nos citoyens, ce que nous tous habitants de la région sommes en droit d'attendre.

Pour terminer, je souhaite faire une brève observation sur la résolution 2604 (2021) relative au renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui vient d'être adoptée par le Conseil.

Mon gouvernement relève la nouvelle formulation du premier alinéa du préambule de la résolution, qui fait référence à la « situation dans la région de l'ex-Yougoslavie ». Nous estimons que cette formulation n'est pas appropriée dans le contexte actuel, étant donné qu'elle était utilisée dans les années 90 et a une connotation négative. Les guerres et les conflits sont terminés depuis longtemps ; ce chapitre de notre histoire est refermé et tous les pays ont tourné la page. Nous considérons donc que cette formulation ne devrait pas être employée pour parler de la situation actuelle en matière de sécurité dans la région.

La séance est levée à 16 h 40.